



République Française  
Département : HAUTES-PYRENEES  
Arrondissement : Tarbes  
Commune : MOMERES

## Procès verbal de la séance du 22 mars 2026

La séance est ouverte à 11h30 par **M. Rémi PELTIER, doyen d'âge**, conformément à l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Le doyen d'âge rappelle que les élections municipales du 15 mars 2026 ont permis l'élection des **15 conseillers municipaux** composant le nouveau conseil

**Appel nominal** : Le doyen d'âge procède à l'appel des membres du conseil municipal.

### **Étaient présents :**

Christophe ROMAN, Christelle MEDAILLON, Pierre GIRARDEAU, Françoise BERENGUEL, Julien MONIN, Rémi PELTIER, Gilles SEMMARTIN, Sylvain TRIGUEROS, Aurélie CAPDEVILLE, Camille GEHIN, Annaëlle CROS, Carine MAILHES, Thierry ESCOUBAS, Stéphan LAGNEY, Carole PONTET.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer

### **Ordre du jour :**

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Élection du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Élection des adjoints
5. Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local

### **1. NOMINATION D'UN (E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame Camille GEHIN est nommée secrétaire de séance.

### **2 ELECTION DU MAIRE**

Le doyen d'âge invite les conseillers à procéder à l'élection du maire, au scrutin secret., et selon les règles des articles L.2122-4 et suivants du CGCT.

Après appel à candidatures, M ROMAN Christophe est déclaré candidat :

### **Résultats du vote :**

- Nombre de votants : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
- Résultats : Christophe ROMAN 15 voix

M Christophe ROMAN est proclamé maire de la commune.

Le nouveau maire prend la présidence de la séance.



### **3- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

M le Maire propose au conseil municipal de fixer à **4** le nombre d'adjoints au maire, conformément à l'article L.2122-2 du CGCT (maximum 30 % de l'effectif, soit 4 adjoints pour 15 membres).

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité cette proposition

### **4 ELECTION DES ADJOINTS**

M Le maire invite le conseil à procéder à l'élection des adjoints, au scrutin secret, selon les règles des articles L.2122-7 et suivants.

#### **Une seule liste de 4 candidats se présente**

- 1er adjoint : Mme Christelle MEDAILLON
- 2e adjoint : M. Pierre GIRARDEAU
- 3e adjoint : Mme Françoise BERENGUEL
- 4e adjoint : M. Julien MONIN

#### **Résultats : les 4 adjoints sont élus avec 15 voix**

1er adjoint : Mme Christelle MEDAILLON

2e adjoint : M. Pierre GIRARDEAU

3e adjoint : Mme Françoise BERENGUEL

4e adjoint : M. Julien MONIN

### **5- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Conformément à la réglementation en vigueur, la charte de l'élu local est lue par Mme BERENGUEL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h54.

M Christophe ROMAN  
Président de séance



Mme Camille GEHIN  
Secrétaire de séance



